

FINANCES

LA TAXE SUR LE REVENU

Il est entendu que le Gouvernement fédéral fera la collection, d'ici à quelques mois, de deux taxes sur le revenu, lesquelles normalement devraient être encaissées à une année de différence l'une de l'autre. La plupart des contribuables ont contribué de leur part d'impôts, tard l'année précédente, quoique quelques-uns, à ce que l'on dit, n'aient pas encore reçu leur compte du département. Il appert maintenant que tous ceux qui sont sujets à ces taxes, doivent, avant le 30 avril, non seulement présenter un état de leur revenu pour l'année 1920, mais aussi payer au moins un quart de la taxe, et qu'un intérêt de 6 pour cent sera ajouté à tous les comptes qui n'auront pas été payés à cette date.

Le *Star* de Toronto laisse savoir qu'une certaine compagnie de fiduciaire—dont le bureau de direction compte un ministre du cabinet—a publié un imprimé concernant la levée de l'impôt qui prétend "que les contribuables ne doivent pas maintenant attendre jusqu'à ce que l'on leur réclame le paiement de la taxe, et aussi qu'ils ne doivent pas en laisser le montant à arrêter aux officiers du département. Ils doivent en faire le calcul eux-mêmes, et en faire le paiement sans attendre qu'on le leur réclame.

S'ils la calculent trop faible, ils deviennent immédiatement et automatiquement susceptibles de pénalités sévères, même si l'erreur commise est involontaire. Les officiers du gouvernement n'ont aucune autorité de les dégager de cette responsabilité. Maintenant les contribuables avisés se rendent compte que les erreurs se commettent aussi facilement que la pénalité à encourir est sévère. Ils sont alors plus soucieux de ne pas commettre d'erreurs, en faisant le relevé de leur état d'affaires, en employant les services d'experts en la matière. Tous ces services peuvent être fournis avantageusement, et à des prix extrêmement modérés, par le département de la taxe sur le revenu, spécialement qualifié pour cela."

Comme le fait remarquer le correspondant d'un journal anglais, on peut parfaitement se demander si les contribuables doivent être forcés de s'adresser à n'importe quelle compagnie privée quand ils remplissent les formules concernant l'état de leurs affaires et même s'ils doivent être assujettis au paiement d'une somme quelconque si minime soit-elle, quand ils se rendent à la volonté de la loi. Apparemment le gouvernement semble insister sur le fait que le contribuable fasse le calcul non seulement du montant du revenu sujet à la taxe, qu'il doit recevoir, mais aussi de la part de son revenu à laquelle le département des finances a droit. Une telle demande ne peut être reconnue que si le gouvernement semble disposé à fournir à chaque contribuable, sans aucun déboursé, toutes les informations qu'on pourrait obtenir des compagnies, en rapport avec le montant de l'impôt à payer sur son propre revenu, ainsi qu'avec les particularités concernant les exemptions et la somme à faire parvenir. C'est le devoir de l'administration qui impose ces taxes de voir à ce que ces taxes soient judicieusement calculées et payées, au temps requis.

LES TAUX DE L'INTERET

La courbe descendante.

L'histoire des Bons de la Victoire, — qui, à la fin de décembre, étaient jetés sur le parquet de la Bourse à un rendement qui dépassait, pour certaines échéances, 7.40% et qui, à l'heure actuelle, n'excède pas 6.40%, par suite du rebondissement des cours, — l'histoire des Bons de la Victoire, disons-nous, est une démonstration frappante du déclin dans lequel s'engage le taux général de l'intérêt.

Du reste, au cœur même du marché des obligations, c'est-à-dire là où s'effectuent les larges emprunts de capitaux entre les provinces, les municipalités et les compagnies industrielles ou commerciales d'un côté et les syndicats de courtiers de l'autre, ce recul du taux de l'intérêt est manifeste depuis bien des mois. C'est un phénomène dont le public ne tardera pas à sentir les effets.

Bien que les aventuriers et les aigrefins de la finance interlope n'aient nullement désarmé et qu'ils poursuivent dans la province leur

propagande infernale, les valeurs de *tout repos* sont plutôt rares aujourd'hui sur le marché, et les maisons de placement elles-mêmes éprouvent des difficultés à s'approvisionner. Sitôt émis, un emprunt sérieux est tout de suite souscrit par les maisons de finance, qui n'ont que le temps de distribuer aussi équitablement que possible leur quote-part parmi leur clientèle, qui attend.

Voilà où nous en sommes.

C'est donc dire, d'abord, que le public épargnant doit faire preuve d'une extrême prudence vis-à-vis des propositions qui lui sont faites par des inconnus ou par des gens dont la compétence n'est pas parfaitement établie; en second lieu, que les personnes qui ont des disponibilités ne doivent pas hésiter un instant à mettre en portefeuille les valeurs d'absolu repos qui leur sont offertes par des maisons solvables et d'une réputation inattaquable. Ce faisant, elles pourront continuer de vivre dans une parfaite tranquillité d'esprit, quant à leur capital, et elles encaisseront tous les six mois un revenu qui, proportionnellement, ne fera que grossir à mesure que le taux général de l'intérêt baissera.

AUGMENTATION DE LA DETTE AMERICAINE; Une augmentation au montant de \$58,449,845.36 dans la dette des Etats-Unis au cours de février a été déclarée la semaine dernière, par le département du Trésor.

UNE COMMISSION SUR LA VENTE DU BLE; Une rumeur veut que le ministère fédéral se rende au désir de la députation de l'Ouest, en instituant une commission royale qui fera enquête sur la vente du blé dans les provinces de l'Ouest.

LE REVENU DE L'INTERIEUR; Les perceptions effectuées par le Département du Revenu de l'Intérieur au cours du mois de février, furent de \$3,440,484.85, ce qui est une augmentation de \$1,017,892.85 sur le chiffre de février de l'année dernière.

REORGANISATION DE S TRAVAUX PUBLICS: Le département des Travaux Publics à Ottawa vient de se réorganiser. Les 32 districts ont été réduits à 16, cependant que le personnel était réduit de 40 p.c. Le district de Montréal comprendra les comtés de Sherbrooke et d'Argenteuil.